



Publié le 26 juin 2023 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication
t.caveng@soulier-avocats.com
Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Jean-Luc Soulier et André Soulier désignés « Best Lawyers 2024 »

Best Lawyers[®]
2024

Nous avons le plaisir d'annoncer que deux de nos associés ont à nouveau été désignés « **Best Lawyers 2024** » par l'éditeur nord-américain [Best Lawyers](#) :

[Jean-Luc Soulier](#) pour la catégorie « **Mergers and Acquisitions** » ; et

[André Soulier](#) pour les catégories « **Criminal Defense** » et « **Litigation** ».

Best Lawyers publie chaque année l'un des principaux guides juridiques à travers le monde.



Les nominations dans les palmarès nationaux des meilleurs avocats édités par Best Lawyers sont intégralement basées sur une évaluation par des pairs exerçant dans le même domaine d'activité et au sein de la même zone géographique.

Ce palmarès 2024 des meilleurs avocats français a également été publié par le journal « **Les Echos** » dans son édition du [22 juin 2023](#) (article en ligne réservé aux abonnés).

Félicitations à nos équipes et un grand Merci à nos clients et à nos confrères pour leur confiance et leur reconnaissance.

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.